

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance
extraordinaire
du 15 octobre 2018

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 15 octobre 2018 à 18h, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent, Mme Juliette Jalbert, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu, M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

CONSIDÉRANT QUE le maire M. Jacques Lessard a demandé aux membres du Conseil une rencontre de travail pour le suivi des dossiers.

CONSIDÉRANT QUE tous les membres sont présents et que certains points nécessiteraient l'adoption de résolutions, il est convenu de tenir immédiatement une séance spéciale pour les points suivants :

- Confirmation du rôle et des responsabilités du directeur général de la Ville de Disraeli.
- Nomination d'un maire suppléant pour la période du 22 octobre 2018 au 28 février 2019.
- Octroi du contrat pour la résolution des travaux de réparation de la toiture de l'entrepôt au service des travaux publics.

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

10-2018-260

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2. Confirmation du rôle et des responsabilités du directeur général de la Ville de Disraeli.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de confirmer le rôle, les responsabilités et les autorisations attribués à ce poste en fonction des lois et de l'application de celles-ci ;

10-2018-261

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le directeur général à procéder à l'émission des constats d'infraction pour l'ensemble des règlements municipaux.

QUE le directeur général est autorisé à préparer, à documenter et à représenter la Ville de Disraeli aux audiences de la cour municipale et supérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3. Nomination du maire suppléant pour la période du 22 octobre 2018 au 28 février 2019.

10-2018-262

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil nomme M. Rock Rousseau comme maire suppléant pour la période du 22 octobre 2018 au 28 février 2018.

QUE le maire suppléant aura les mêmes fonctions et mêmes responsabilités que le maire durant son absence et/ou durant ses vacances.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4. Octroi du contrat pour la réalisation des travaux de réparation de la toiture de l'entrepôt au service des travaux publics.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a demandé des soumissions pour faire certains travaux de réparation de la toiture de l'entrepôt au service des travaux publics ;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissions ont déposé leur offre pour ces travaux à savoir :

- Couvertures Garneau 14 690.00 \$ plus les taxes applicables
- Constructions Aylmer inc. 15 500.00 \$ plus les taxes applicables
- Toiture L et H inc. 16 100.00 \$ plus les taxes applicables

10-2018-263

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le mandat pour la réalisation des travaux de réparation de la toiture de l'entrepôt à Couvertures Garneau au montant de 14 690.00 \$ plus les taxes applicables, plus bas soumissionnaire conforme.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

5. Fermeture de l'assemblée spéciale.

10-2018-264

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

De clore cette séance spéciale à 18h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

M. Jacques Lessard
Maire

M. Patrice Bissonnette
Dir. Gén. / Sec.-trés.
